

E 2/1643

*Der schweizerische Gesandte in Paris, Ch. Lardy,
an den Bundespräsidenten und Vorsteher des Politischen Departements,
N. Droz*

B teilweise chiffriert

Paris, 26 février 1887

Nous avons été reçus, M. le Colonel Schweizer & moi, aujourd'hui Samedi à 2 heures, au Ministère des Affaires Etrangères, par M. Flourens.

Celui-ci a exprimé le désir que, dans l'échange de correspondances entre les deux Gouvernements, la Suisse parût prendre l'initiative; il désirerait donc que j'adressasse au Ministère des Affaires Etrangères trois lettres traitant l'une la question de la ligne frontière du territoire neutralisé, l'autre la question de la juridiction, de l'application des règlements suisses etc, et la troisième les questions postales, télégraphiques etc; il m'a demandé de consentir à rédiger lesdites lettres & leurs réponses, à l'état de projet¹; il me les rendrait avec ses observations en marge puis le tout Vous serait communiqué. — Si Vous êtes d'accord, les lettres seraient signées & échangées entre nous deux.

1. *Vgl. Nr. 330.*



Quant à la ligne de démarcation, M. Flourens a consulté son collègue le Ministre de la Guerre, dont il avait sur sa table le préavis; à ce préavis était jointe une carte informe, très-petite, avec des lignes *droites* d'Ugine à Faverges, de Faverges à Lecheraines, puis deux lignes, l'une de Lecheraines au sud du lac du Bourget & à S^t Genix sur le Rhône & l'autre directement de Lecheraines au nord du lac du Bourget & au Rhône. — M. Flourens nous a dit que le Général Boulanger était prêt à conférer avec nous sur la ligne de démarcation, lundi prochain à 4 heures²; tout en nous renvoyant à son collègue de la guerre pour cette question, M. Flourens a émis l'opinion personnelle que la frontière la plus pratique, dans les limites imposées par les traités, serait une ligne atteignant le lac du Bourget au Sud & prenant le lac comme front. Cette délimitation coïncidant exactement avec Vos instructions³ télégraphiques, nous avons cru pouvoir montrer à M. Flourens Votre ligne.

Nous nous sommes ensuite rendus chez M. le Général Boulanger, à titre de visite de présentation & de courtoisie & avons pris rendez-vous avec lui pour lundi à 4 heures. — Le Ministre de la Guerre, a d'une façon positive & très nettement déclaré qu'il était raisonnable de régler & de préciser, dès maintenant & sans retard, tous les détails de l'exécution des traités, parce qu'au moment d'une mobilisation, personne n'aurait plus le temps de s'occuper de cela, & qu'il pourrait en résulter des conflits.

M. Flourens nous a dit être sans nouvelles précises de la crise ministérielle italienne. Marchons-nous, comme on le dit, à une dissolution de la Chambre, c'est à dire à une réédition de ce qui vient de se passer en Allemagne, aggravée par la différence de tempérament des deux peuples? ou bien assistons-nous à une petite comédie de Depretis qui se retirerait pour quelques jours dans la coulisse seulement en vue de tempérer l'appétit des diverses fractions de la Chambre? Tout cela n'est pas très-rassurant, dit M. Flourens.

Nous Vous serions obligés de préparer la rédaction éventuelle des lettres à adresser à M. Flourens; nous en ferons autant de notre côté, & ne Vous enverrons notre projet⁴ que lundi soir au plus tôt après avoir vu le Général Boulanger, attendu que c'est lundi seulement que commencera l'examen & la discussion de la ligne exacte de démarcation. S'il était impossible de faire rentrer le fort de Chaboux près Ugine dans le territoire neutralisé, nous supposons que nous sommes d'ores et déjà autorisés, sous réserve du consentement du Conseil Fédéral, à consentir lundi à la ligne esquissée plus près d'Ugine sur la carte⁵ apportée par le colonel Schweizer. Nous n'avons encore rien dit de tout cela à Boulanger.⁶

Nous supposons que si M. Flourens demande plusieurs lettres, c'est pour pouvoir se mettre d'accord avec les divers Départements que cela concerne, comme par exemple la guerre pour les évacuations, les Postes pour le service postal & télégraphiques, les travaux publics pour les chemins de fer.

Nous sommes heureux de constater que l'accueil de MM. Flourens & Boulanger a été non seulement courtois, mais tout à fait amical.

2. *Vgl. Nr. 334.*

3. E 2200 Paris 1/0185.

4. *Vgl. die Beilagen zum Schreiben von Lardy vom 27. 2. 1887 an Droz (E 2/1643).*

5. E 2/1643.

6. *Vgl. Nr. 330, Anm. 7.*